



RÈGLEMENT ÉVÈNEMENT

TREK DES GAZELLES ORGANISATION

8ÈME
ÉDITION DU

MAROC 2022

SOMMAIRE :

- Article 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION
- Article 2 : PROGRAMME
- Article 3 : ASSURANCES
- Article 4 : RESPONSABILITÉ DE LA PARTICIPANTE
- Article 5 : DROITS D'ENGAGEMENT
- Article 6 : ANNULATION
- Article 7 : ABANDON
- Article 8 : ASSISTANCE MEDICALE
- Article 9 : EQUIPEMENT - EFFETS PERSONNELS - BAGAGES
- Article 10 : DROIT A L'IMAGE
- Article 11 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
- Article 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT



PRÉAMBULE :

Trek Des Gazelles Organisation SAS organise la 8^{ème} édition du Trek Des Gazelles, épreuve sportive outdoor sans compétition.

La 8^{ème} édition 2022 se déroulera sur trois dates :

- Du 9 au 14/05/2022 Édition Montagne dans la région de Ouarzazate et de Tinghir au Maroc
- Du 10 au 15/10/2022 Édition Mer dans la région d'Essaouira au Maroc
- Du 14 au 19/11/2022 Édition Désert dans la région de Zagora au Maroc

Le TREK DES GAZELLES est une grande randonnée pédestre, itinérante et solidaire, ouverte uniquement aux femmes, de toutes nationalités, dont la philosophie repose sur le retour à l'essentiel, l'entraide, le partage, les échanges avec les populations locales.

Durant le trek, l'organisateur invite les participantes à respecter l'environnement, la nature, les populations locales ainsi que les autres participantes.

L'objet du présent règlement est de permettre aux participantes de préparer, dans les meilleures conditions, leur prochaine participation au Trek des Gazelles.

Article 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

PREMIÈRE ÉTAPE DE L'INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site web du T.D.G. www.trekdesgazelles.com

L'organisation Trek Des Gazelles vous invite à prendre connaissance des documents légaux et à compléter les champs d'informations suivants, requis pour valider votre première étape de l'inscription.

Les conditions de validation de cette première étape consistent à :

- ◆ Accepter les modalités du règlement de l'événement 2022.
- ◆ Accepter les modalités de la convention accidents corporels et du tableau des garanties de l'assurance souscrite par l'organisateur.
- ◆ Renseigner votre identité et vos coordonnées.
- ◆ Accepter le protocole sanitaire de participation : présenter un pass vaccinal complet contre la covid-19 + Test PCR daté de moins de 72 heures.
- ◆ Souscrire ou refuser l'assurance annulation proposée en option par l'organisateur (Mondial Assistance).
- ◆ Accepter les modalités de la charte éthique 2022.
- ◆ Payer par Carte Bancaire **un acompte correspondant à 50% des frais d'inscription.**

NB: En fonction des décisions gouvernementales du Royaume du Maroc concernant le protocole sanitaire Covid-19, les modalités médicales pourront faire l'objet de modifications et d'évolutions.

Un fois votre paiement validé, un email de confirmation vous sera envoyé.

Celui-ci présentera un lien d'accessibilité à votre dossier d'inscription en ligne et vous informera de la période dont vous disposez pour compléter la deuxième étape de votre inscription et finaliser votre dossier.



DEUXIÈME ÉTAPE - FINALISATION DE VOTRE INSCRIPTION

Les conditions de validation de cette deuxième étape consistent à :

- ◆ Compléter les informations requises concernant votre SANTÉ, votre expérience SPORTIVE, vos contacts D'URGENCE...
- ◆ Compléter les informations concernant votre pièce d'identité / PASSEPORT en cours de validité pour les personnes non résidentes au Maroc
- ◆ Compléter les informations relatives à votre transport pour rejoindre l'équipe Organisation
- ◆ Choisir les options relatives à votre organisation et à votre confort...
- ◆ Payer le solde des frais d'inscription par carte bancaire (incluant vos options sélectionnées)

Des documents requis par l'organisation seront également à enregistrer sur votre dossier en ligne :

- Questionnaire médical dûment rempli par votre médecin traitant
- Certificat médical dûment rempli par votre médecin référent (daté de moins de 3 mois avant l'évènement et mentionnant votre aptitude à participer à un trek itinérant de plusieurs jours).

CONDITIONS D'ADMISSION 2022

Toute personne qui désire participer au Trek des Gazelles doit adresser sa demande à Trek Des Gazelles Organisation SAS et remplir un dossier d'inscription en ligne <https://trekdesgazelles.com> (sous réserve de disponibilité). Tout dossier incomplet ne sera pas traité et sera mis en attente jusqu'à communication des renseignements et pièces manquantes.

L'organisation Trek des Gazelles se réserve le droit d'annuler votre participation si votre dossier n'est pas clos à la date butoir et s'il s'avère que vous présentez un élément considéré à risque pour vous et/ou pour autrui dans le cadre de votre participation à l'aventure sportive 2022.

La participation au Trek des Gazelles est ouverte à toute personne de sexe féminin, majeure, répondant aux exigences du présent règlement et ayant complété son dossier d'inscription en ligne.

Toute participante doit attester de son aptitude à participer au Trek des Gazelles par le remplissage du questionnaire médical transmis par l'organisation Trek des Gazelles, et par la production d'un certificat médical, établi par son médecin traitant ou médecin du sport attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la marche sportive et du trek hors compétition.

Toute participante devra communiquer ce certificat médical daté de moins de 3 mois à Trek des Gazelles Organisation SAS. L'équipe médicale agréée par Trek des Gazelles Organisation SAS sera seule habilitée à prononcer l'exclusion d'une participante en raison du certificat médical suite à une consultation auprès de son médecin référent et/ou de l'absence de production de ladite consultation.

Chaque participante devra avoir en sa possession un justificatif d'identité pouvant être demandé par mes autorités marocaines (passeport en cours de validité et valable après la date de retour de l'évènement ou carte nationale d'identité uniquement pour les résidentes marocaines), ainsi que sa carte de groupe sanguin. (À défaut une attestation établie par le médecin traitant).

Tout dossier incomplet pourra être rejeté par l'organisateur.

L'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'une candidate présentant quelque contre-indication.



Article 2 : PROGRAMME

Les participantes s'engagent à participer au Trek des Gazelles selon les programmes qui leur ont été communiqués, préalablement à leur inscription, disponibles sur le site internet www.trekdesgazelles.com

PROGRAMME ÉDITION MONTAGNE OUARZAZATE

<https://trekdesgazelles.com/edition-montagne/>

PROGRAMME ÉDITION MER ESSAOUIRA

<https://trekdesgazelles.com/edition-mer/>

PROGRAMME ÉDITION DÉSERT ZAGORA

<https://trekdesgazelles.com/edition-desert/>

Les participantes confirment avoir pris connaissance des programmes, des prix, des conditions requises et des informations détaillées communiqués sur le site web ainsi que sur le formulaire d'inscription en ligne via la plateforme utilisée Njuko.

La validation du formulaire et le paiement des frais d'inscription en ligne (par carte bancaire visa ou MasterCard) confirmeront leurs prises de connaissances et leurs acceptations des programmes, des prix, des conditions requises et des informations détaillées.

A noter que la société Njuko, plateforme d'inscription en ligne utilisée par l'organisateur Trek Des Gazelles applique 5% de frais pour le paiement en ligne, calculé au prorata du montant des frais totaux d'inscription et options à payer par la participante.

Les programmes et les parcours peuvent être l'objet de modifications à l'initiative de l'Organisateur, sans que celui-ci soit obligé d'en faire part au préalable aux participantes.

L'Organisateur se réserve la faculté, notamment en raison de mauvaises conditions climatiques et/ou de problèmes de sécurité, de modifier le parcours, voire de neutraliser le trek ou de le reporter.

Outre un briefing général le premier jour de l'événement, un court briefing sportif quotidien sera organisé. Toutes les participantes seront tenues d'assister à tous les briefings.

Article 3 : ASSURANCES

- Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit une police d'assurance multirisque des professionnels organisateurs d'événements intitulé AMP2 auprès de GROUPAMA (Contrat n°41783021 / 0001) pour garantir les risques liés à l'organisation d'événements, dans le cadre de sa responsabilité civile en sa qualité d'organisateur d'événements.
- Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit une police d'assurance temporaire et spécifique intitulée COHÉSION auprès de GROUPAMA (contrat n°41783021 / 0003) pour garantir les risques liés aux accidents corporels en matière d'assistance dans le cadre de cet événement.
- Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit une police d'assurance temporaire et spécifique intitulée COHÉSION auprès de GROUPAMA (contrat n°41783021 / 0003) pour garantir les risques liés à l'annulation partielle ou totale de cet événement. (Météo, cataclysme, conflit armé, invasion en tout genre, grêle, lock-out, etc.). HORS ÉPIDÉMIE ET COVID-19.
- Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit une police d'assurance temporaire et spécifique intitulée ASSURANCE-CRÉDIT-CAUTION (garantie financière) auprès de GROUPAMA (contrat n°4000717764) pour garantir aux clients le remboursement des fonds reçus par l'organisateur en cas de cessation d'activité de l'organisateur.



Les participantes ont la possibilité de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

Article 4 : RESPONSABILITÉ DE LA PARTICIPANTE

La participation à la 8^{ÈME} édition de l'événement TREK DES GAZELLES se fait sous la responsabilité de chacune des participantes, lesquelles devront se conformer aux règles de sécurité qui leur sont communiquées par Trek Des Gazelles Organisation SAS. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter du non-respect des consignes données, ou d'une initiative personnelle d'une participante.

Chaque participante déclare s'engager en ayant une parfaite connaissance des risques inhérent à la pratique de la randonnée sportive et du trek et déclare en assumer toutes les conséquences, notamment en cas d'accident corporel qui pourrait survenir pendant le trek.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors des sorties non prévues par le programme journalier du trek.

L'Organisateur n'est pas responsable du comportement des participantes enfreignant la législation en vigueur au Maroc.

Trek Des Gazelles Organisation SAS ne sera pas responsable de tout dommage, vol ou perte d'objet lors de l'événement.

Article 5 : DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des frais et droits d'inscription pour la participation au 8^{ème} Trek des Gazelles est fixé à la somme de :

- 1758 € par concurrente pour l'édition Montagne - OUARZAZATE
- 1637 € par concurrente pour l'édition Mer - ESSAOUIRA
- 1757€ par concurrente pour l'édition Désert - ZAGORA

Les frais et droits d'engagement ne comprennent pas :

1. L'acheminement jusqu'au lieu de RDV avec l'équipe organisation T.D.G. (vol aérien, transferts motorisés ou autre moyen de transport)
2. Le supplément de la chambre single pour la première nuit à l'hôtel (édition Montagne et Mer).
3. Le supplément transfert en autocar de tourisme depuis Marrakech.
4. L'assurance annulation (annulation, bagages...)
5. Les boissons lors des repas à l'hôtel
6. Les pré et extensions séjours
7. Les options (accessoires techniques, album photos...)
8. Les dépenses personnelles
9. Les pourboires
10. Les frais de gestion de dossier de 5% des frais totaux, correspondant aux frais appliqués par la plateforme-web pour le paiement en ligne.
11. Tout ce qui n'est pas mentionné au programme, ni dans « les frais d'engagement comprennent »

Les prix mentionnés sont établis à la date du 01/01/2022 sur la base du cours des changes et des tarifs des prestations connues à ce jour et susceptibles de réajustement d'ici la date du départ.



Les frais et droits d'engagement comprennent :

- Organisation générale (parcours sur mesure, itinérance, logistique, bivouacs, restauration, transport des bagages, transferts, autorisations, sécurité, communication, presse...)
- Une équipe d'organiseurs et d'encadrants professionnels (direction, guides, régisseurs, accompagnateurs, professeur de yoga, logisticiens, cuisiniers, chameliers, muletiers, médecins et infirmiers urgentistes, ambulanciers, caméramans, photographes, attachés de communication, autorités locales, gendarmerie royale, sécurité civile, police nationale...)

- **FRAIS & DROITS - ÉDITION MONTAGNE OUARZAZATE**

<https://trekdesgazelles.com/edition-montagne/>

- **FRAIS & DROITS - ÉDITION MER ESSAOUIRA**

<https://trekdesgazelles.com/edition-mer/>

- **FRAIS & DROITS - ÉDITION DÉSERT ZAGORA**

<https://trekdesgazelles.com/edition-desert/>

Article 6 : ANNULATION

L'intégralité de l'acompte, frais et droits d'engagement resteront acquis par Trek des Gazelles Organisation SAS en cas de désistement d'une participante, quel que soit la raison ou la cause.

Trek des Gazelles Organisation SAS recommande donc vivement à chaque participante de souscrire une assurance annulation personnelle auprès de l'assureur de son choix, ou auprès de l'assureur recommandé et proposé par l'organisateur « Mondial Assistance ».

Chaque participante devra s'assurer qu'elle remplit les conditions sanitaires imposées par le Royaume du MAROC pour accéder à son territoire avant son départ. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de refus d'accéder au territoire marocain opposé à la participante, empêchant sa participation à l'évènement. Il en sera de même en cas d'impossibilité pour la participante de sortir de son territoire en raison de restrictions imposées par son pays de résidence.

Trek des Gazelles Organisation SAS se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas d'insuffisance de participantes ou par suite de conditions locales particulières notamment sanitaires (y compris pour des raisons liées à la covid-19) qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du trek. Dans ce cas, les sommes versées seront conservées et l'évènement sera reporté à une date ultérieure.

En cas d'indisponibilité justifiée de la part de la participante pour participer à l'évènement à la nouvelle date, un remboursement de 80 % des sommes versées pourra être accordé sur justificatif à l'appui justifiant de l'impossibilité à participer à la nouvelle date de l'évènement.

L'inscription à l'évènement est indépendante du pré-séjour et/ou du post-séjour (extension de séjour) que la candidate peut avoir réservé par l'intermédiaire de Trek des Gazelles Organisation SAS. Toute annulation, pour quelque cause que ce soit d'un pré-séjour et/ou du post-séjour réservé auprès Trek des Gazelles Organisation SAS à l'initiative de la participante, ou du fait de l'hôtelier notamment, n'entraînera pas l'annulation de l'inscription à l'évènement



Article 7 : ABANDON

Les abandons volontaires pendant le trek doivent être immédiatement déclarés auprès de l'encadrement de Trek des Gazelles Organisation SAS.

Les abandons pour raison médicale sont déclarés sur décision de l'équipe médicale de Trek des Gazelles Organisation SAS. Dans le cas d'un abandon pour cause médicale, y compris pour le cas d'infection au COVID 19, la participante s'engage à accepter et à se soumettre à la décision de l'équipe médicale, sans contestation possible, et sans délai. Dans le cas où la participante passerait outre l'avis médical de stopper le trek immédiatement, l'Organisateur décline toute responsabilité quant aux séquelles physiques ou autres préjudices pouvant survenir de ce fait.

Toute participante qui viendrait à abandonner le trek sans l'avoir déclaré au préalable à Trek des Gazelles Organisation SAS s'expose à devoir s'acquitter des frais de recherche occasionnés pour la retrouver.

La concurrente ne pourra quitter le trek sans avoir, au préalable, signé une décharge de responsabilité remise par Trek des Gazelles Organisation SAS.

Dans le cas où l'équipe médicale estime que l'état de santé de la participante le nécessite, Trek des Gazelles Organisation SAS mettra en œuvre son rapatriement sanitaire dans les meilleurs délais. Trek des Gazelles Organisation SAS prendra aussitôt contact avec la personne désignée à cet effet par la participante lors de son inscription.

Article 8 : ASSISTANCE MEDICALE

Une société française spécialisée dans la régie d'assistance médicale événementielle internationale, partenaire de Trek des Gazelles Organisation SAS sera présente pendant toute la durée de l'événement « Trek des Gazelles ».

Des véhicules locaux d'assistance médicale mandatés par les autorités locales seront également mis à disposition de l'organisation par les autorités locales marocaines. Toute cette intendance médicale accompagnera les participantes sur le trek et interviendra si nécessaire. Elle veillera à rapatrier au bivouac la participante ayant une défaillance physique ou morale.

Seuls les services médicaux mandatés par Trek des Gazelles Organisation SAS seront habilités à déclarer une participante inapte à continuer le trek pour cause médicale.

Les informations médicales fournies par les participantes ont pour seule vocation d'optimiser la mise en œuvre de l'assistance médicale pendant toute la durée du trek. Toutes ces données revêtent un caractère strictement confidentiel et ne peuvent être consultées que par le corps médical.

Trek des Gazelles Organisation SAS s'engage à assurer la confidentialité de ces données personnelles.

Article 9 : EQUIPEMENT

Le port de chaussures technique est obligatoire sur le parcours du trek.

Il est recommandé de prévoir les effets personnels, et le matériel suivants (à titre indicatif) :

BAGAGES

- 1 bagage de 13 kg maximum (l'organisation se réserve le droit de refuser un bagage dépassant le poids limite)
- 1 seul bagage de 13kg maximum - transporté par l'organisation. Sac de voyage sans roulettes (pas de valises rigides), et une étiquette bagage obligatoire mentionnant nom, prénom et numéro de téléphone.
- 1 petit sac à dos pour la marche de 10 à 20 litres pour transporter vos affaires personnelles et y glisser chapeau, crème solaire, lunettes de soleil, gourde obligatoire, chèche ou cache-cou (pour se protéger du sable en cas de vent), veste imperméable ou cape de pluie, papiers d'identité...
- **NB** : Pour les participantes en long séjour au Maroc, merci de déposer vos valises supplémentaires dans les hôtels où vous séjournerez avant ou après le trek.



GARDE ROBE

- 2 shorts ou bermudas de randonnée + 2 pantalons de randonnée
- 2 T-shirts techniques manches courtes + 2 T-shirts techniques manches longues
- 1 veste technique chaude + 1 veste ou pull polaire
- 1 veste imperméable + 1 cape de pluie + 1 sur pantalon imperméable
- 4 à 5 paires de chaussettes de randonnée en lin ou synthétique (pas de chaussettes en coton pour éviter les ampoules). Privilégier les paires de chaussettes montantes ou de trail.
- Sous-vêtements confortables, de sport de préférence + 1 collant sous-vêtement (en cas de froid)
- 1 chapeau (chapeau safari Trek des Gazelles recommandé) + 1 tour de cou
- 1 à 2 paires de chaussures de randonnée ou de trail à votre convenance. (Privilégier une ou deux pointures au-dessus de votre pointure)
- 1 paire de chaussures de sport confortable pour rechange et bivouacs (pas de chaussures ouvertes en soirée)
- 1 paire de bâtons de marche (recommandé - non obligatoire)
- 1 paire de guêtres pour éviter que le sable ne rentre dans vos chaussures (édition désert - non obligatoire)
- 1 tenue blanche pour la dernière soirée sur le bivouac (non obligatoire)
- 1 paire de lunettes de protection pour les yeux (ou masque de ski) en cas de tempête de sable (édition désert)

AUTRES MATERIELS

- 1 sac de couchage en duvet (TRES IMPORTANT - Température de confort entre 0° et MOINS -10°C pour l'édition mer et Température de confort entre MOINS - 5° et MOINS -15°C pour l'édition désert et l'édition montagne)
- 1 gourde obligatoire minimum 75 cl (pour le ravitaillement quotidien en eau minérale)
- 1 batterie externe USB pour recharger votre téléphone & appareil photo
- 1 petite trousse de toilette avec le minimum nécessaire
- 1 tenue confortable et chaude pour les soirées (notamment pour dormir)
- 1 bonnet + 1 paire de gants + 1 paire de chaussettes chaudes
- 1 serviette de toilette (microfibre de préférence) ou 1 poncho de toilette.
- Lingettes biodégradables pour la toilette
- 1 lampe de poche + piles (frontale de préférence)
- 1 briquet (pour brûler son papier après usage en pleine nature) + 2 grands sacs poubelles (pouvant être utiles).
- 1 trousse à pharmacie contenant vos médicaments personnels ainsi qu'une ordonnance signée par votre médecin pour la prise de médicaments le nécessitant + médicaments contre la douleur, notamment gastrique, désinfectant, anti diarrhéiques, antihistaminiques, antispasmodiques, antibiotique à large spectre, traitement pour maux de gorge et rhume, pansements double peau pour soulager les ampoules, boule quiès, crème ou gel hydratant de décontraction après randonnée vivement conseillé pour favoriser l'élimination des toxines et la récupération

Le volume de vos effets ne peut excéder un seul bagage, dont le poids ne devra pas excéder 13 KG. Ce bagage sera transporté par l'Organisateur d'un bivouac à l'autre.

La participante s'engage à prendre connaissance de toutes les fiches coaching, conseils et techniques envoyées par l'Organisateur par email une fois son inscription effectuée.

La participante confirme avoir pris connaissance du matériel nécessaire au bon déroulement de sa participation lors de l'événement Trek des Gazelles (bagages, tenues vestimentaires, trousse à pharmacie...); la validation de son dossier d'inscription et le paiement de ses frais et droits d'engagement en ligne (par carte bancaire) confirmeront sa prise de connaissances des documents diverses règlementaires.

Trek des Gazelles Organisation SAS ne sera aucunement tenue responsable de la garde et de la surveillance des effets personnels de la participante. Chaque participante est responsable de la surveillance et garde de ses effets personnels.



Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Les participantes consentent à ce que Trek des Gazelles Organisation SAS dispose du droit exclusif de l'exploitation de leur identité et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à l'événement sportif « Trek des Gazelles », usage commercial compris.

La participante autorise, du fait de son engagement et de sa participation à l'événement « TREK DES GAZELLES », sans réserve, Trek des Gazelles Organisation SAS :

- à disposer pleinement et irrévocablement, à titre gratuit et exclusif, des images fixes ou en mouvement la représentant ainsi que des éléments sonores dont il est l'émetteur, à des fins de publicité ;
- à utiliser ses nom et prénom à des fins d'exploitation, ci-dessous définies.

Ces images et éléments sonores sont destinés à être reproduits, représentés et/ou adaptés, en tout ou partie, s'il y a lieu, par :

- panneaux publicitaires,
- encarts publicitaires dans des périodiques,
- prospectus publicitaires,
- projection publique,
- podcast,
- télédiffusion par voie hertzienne, y compris satellite,
- télédistribution par câble gratuite ou payante, au forfait ou à l'acte,
- télédiffusion de l'œuvre dans un lieu accessible au public,
- émission vers un satellite permettant la réception de l'œuvre par l'intermédiaire d'organismes tiers,
- et plus généralement tous moyens existants ou à venir.

Sa reproduction se fera notamment par l'établissement :

- De tous originaux, doubles et copies en tous formats et par tous procédés existants ou à venir ;
- De toute version de l'œuvre, française ou étrangère (doublage ou sous-titrage).

Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée.

La présente autorisation d'exploitation par la participante filmée et/ou photographiée de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Le Sujet filmé et/ou photographié renonce en conséquence à réclamer à l'Organisateur et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

Par la présente, le sujet filmé et/ou photographié reconnaît ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de son image.

L'Organisateur pourra céder et/ou concéder, à titre onéreux ou à titre gratuit, à tout tiers de son choix, notamment toute société qu'il contrôle au sens de l'article L.223-16 du Code de commerce, la présente autorisation (ou les droits objets des présentes) aux fins de la réalisation et/ou de l'enregistrement de l'image de la Personne et/ou de l'exploitation de celle-ci et ce, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'évènement ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière. En conséquence, tout projet de livre, de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu, préalablement, l'assentiment de Trek des Gazelles Organisation SAS.



Article 11 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Trek des Gazelles Organisation SAS met en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- L'intérêt légitime poursuivi par Trek des Gazelles Organisation SAS lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :
 - prospection et animation ;
 - gestion de la relation avec les participantes ;
 - organisation, inscription et invitation aux événements de Trek des Gazelles Organisation SAS.
- L'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la production, la gestion, le suivi des dossiers des participantes aux événements ;
 - le recouvrement.
- Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la facturation ;
 - la comptabilité.

Trek des Gazelles Organisation SAS ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des participantes sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des participantes sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées par Trek des Gazelles Organisation SAS, ainsi qu'à ses prestataires.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du cabinet, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : direction@trekdesgazelles.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : TREK DES GAZELLES ORGANISATION, Madame Mélanie SALGUES, 9 Boulevard Louis Blanc 83990 Saint Tropez, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Article 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Par votre inscription, vous attestez avoir pris connaissance du présent règlement et vous vous engagez à le respecter dans son intégralité.

Lu et approuvé